

Votre trajet de soins

pas à pas



Vos données médicales en début de TdS

- Taille:cm
- Poids:kg
- BMI:
- HbA1C:%
- LDL Chol:g/l
- TA:/.....mmHg

- > **Votre MEDECIN SPECIALISTE**
vous a proposé un trajet de soins (TdS)

Ci-dessous, voici les démarches à effectuer:

1 Consultation chez votre MEDECIN GENERALISTE

- Signez ensemble le **contrat**.
- Demandez:
 - > une prescription pour les séances d'**éducation en diabétologie**,
 - > une prescription pour des séances de **diététique***,
 - > une prescription pour des séances de **podologie***,
 - > une prescription pour le **matériel d'autocontrôle**:
"1 glucomètre, 3x50 tiges, 100 lancettes" avec la mention "Trajet de soins diabète de type 2".

*si nécessaire en fonction des objectifs discutés avec votre généraliste et votre spécialiste.

2 Rendez-vous au POINTSANTÉ

- Prenez rendez-vous au PointSanté en téléphonant au 087 71 01 59 ou au 0473 999 759.
- Apportez:
 - > le contrat signé par votre généraliste, votre spécialiste et vous-même,
 - > ce papier reprenant vos données de départ.

Le PointSanté vous renseignera davantage sur les trajets de soins, les démarches à effectuer et les intervenants à rencontrer (coordonnées,...). Votre contrat sera pris en charge et votre carnet de liaison vous sera remis.



PointSanté
Réseau Multidisciplinaire Local de l'Est Francophone (RMLEF)
Rue de la Marne 4 à 4800 Verviers
Tél.: 087 71 01 59 ou 0473 999 759 • www.pointsante.be
Contact: Natacha Vanseveren – Emilie Leyder